



BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS, GESTION, ACTES DIVERS

I. TRANSACTIONS

a. Ventes :

1. Montant inférieur à 100 000 € : 10% HT (12% TTC)
2. De 100 000 € à 150 000 € : 8% HT (9,6% TTC)
3. Au-delà de 150 000 € : 5% HT (6% TTC)

b. Locations :

1. Bail commercial ou professionnel : 30% HT du loyer HT annuel inscrit au bail, répartis entre le Bailleur (15% HT) et le Preneur (15% HT)
2. Bail dérogatoire : 20% HT du loyer HT annuel inscrit au bail, répartis entre le Bailleur (10% HT) et le Preneur (10% HT) si la durée du bail n'excède pas deux ans. 30% au-delà deux ans.

II. GESTION

5 % HT du loyer HT et HC inscrit sur la facture du locataire. Ces honoraires comprennent :

1. L'établissement et l'envoi de la facture de loyer
2. Le suivi des paiements
3. La 1ere relance par courrier simple
4. La seconde relance par courrier A.R.
5. Le paiement des charges au syndic
6. Le paiement des factures de fournitures diverses
7. Le suivi des petits travaux d'entretien jusqu'à 500 € HT
8. Le suivi des comptes et reporting trimestriel
9. L'envoi des fonds au Mandant

Les honoraires sont dus dès l'envoi de la facture locataire même en cas de non-paiement de sa part. Tous les actes exceptionnels (participation aux A.G., suivi de travaux n'entrant pas dans le forfait...) donnent lieu à un devis et une facturation séparée.

III. ACTES DIVERS

a. Etat des lieux

1. Surface inférieure à 200 m² : 150 € HT (180 € TTC)
2. Surface supérieure à 200 m² : 300 € HT (360 € TTC)

b. Rédaction de bail : 400 € HT (480 € TTC)

c. Expertise en valeur vénale : Suivant devis sur la base de 100 € HT/heure (120 € TTC) hors frais et débours. Une provision de 500 € HT (600 € TTC) est exigée à la signature de la lettre de mission.